

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**Plan de Prévention des Risques Miniers
des communes de
Cosnes-et-Romain, Haucourt-Moulaine,
Herseange, Lexy, Longlaville, Longwy, Mexy,
Mont-Saint-Martin, Réhon et Saulnes.**

Règlement

Annexe 5

Mesures de prévention et de surveillance

Annexe à l'arrêté du 24 JAN. 2012
Le Préfet
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Jean-François RAFFY

La surveillance des zones de risques miniers est confiée au DPSM (Département de Prévention et de Surveillance Minière du BRGM) par arrêté ministériel du 21 décembre 2007.

Commune	Concessions	Mesures de surveillance ou de suivi actuelles
Mont-saint-Martin	Zone R005C2	Inspection fond
	le plateau	Réseau de nivellement
Réhon	Pulventeux	Inspection fond